

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt-sept juin deux mille dix-sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le trois juillet deux mille dix-sept à vingt heures, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Étaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON (points 1 à 2 et 7 à 10), A. BULLETT, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD (points 1 à 2 et 7 à 10), R. BENMERADI, Maires-Adjoints : R. LHOSTE, JM. DURAND, JL. DELERIN, V. RADOARISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE (points 1 à 4 et 7 à 10), JM. GASSELIN, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET (points 1 à 9), S. CICERONE, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : JP. AUBRUN (pouvoir à JL. DELERIN), ME. MORIN (pouvoir à E. CHAMBON), JC. PORCHERON (pouvoir à JM. DURAND), AM. MERCADIER (pouvoir à C. BIGRET), P. BUCHET (pouvoir à S. CICERONE, point 10), G. MERGY (pouvoir à D. BEKIARI).

Absents excusés : D. LAFON (points 3 à 6), F. GAGNARD (points 3 à 6), V. FONTAINE-BORDENAVE (points 5 à 6).

Absent : J. N'GALLE-EBOA.

Secrétaire : M. FOULARD est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire rend compte des décisions prises depuis le 07 juin 2017 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ URBANISME-TRAVAUX-AMENAGEMENT

1 – Avis sur la mise en place d'un Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'émettre un avis défavorable au projet de création d'un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) sur l'emprise cadastrale référencée en section OJ n°128 sur la commune de Fontenay-aux-Roses et située 176 avenue de la Résistance sur la commune du Plessis-Robinson.

[JJ. FREDOUILLE s'abstient].

➤ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

2 – Attribution de la convention D.01.16 de Concession pour la gestion de mise en fourrière de véhicules pour la ville de Fontenay-aux-Roses – procédure simplifiée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer la concession de service public de fourrière automobile pour la Ville à la société DODECA sise Voie de Massy, 5 rue du Saule Trapu, 91320 WISSOUS. Les tarifs pratiqués par le concessionnaire correspondent aux tarifs maximums autorisés par

l'arrêté en vigueur. Les pourcentages de l'indemnisation versée par la ville par véhicule lorsque le propriétaire est introuvable ou insolvable sont les suivants :

Catégorie de véhicules	Pourcentage de l'indemnisation
Cyclomoteurs et motos	Gratuit
Voitures particulières	20%
Véhicules dont PTAC > 3.5 T	100%
Véhicules dont PTAC > 7.5 T	100%
Véhicules dont PTAC > 19 T	100%
Véhicules de transport en commun dont PTAC > 7.5 T	100%

➤ SCOLAIRE

3 – Approbation de la convention de partenariat « Collèges numériques et innovation pédagogique » avec l'académie de Versailles pour l'année 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet « Plan numérique pour l'Education » en partenariat avec l'Académie de Versailles, autorise le Maire à solliciter les financements et à signer la Convention avec l'Inspection Académique.

➤ FINANCES

4 – Budget Ville : Décision modificative n°2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuve la décision modificative numéro 2 du budget principal communal 2017 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	BP 2017	DM2	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 418 620.27	-	6 418 620.27
012	Charges de personnel	20 064 556.00	-	20 064 556.00
014	Atténuation des produits	357 934.00	-	357 934.00
65	Autres charges de gestion courante	7 929 281.00	14 000.00	7 943 281.00
	Total dépenses de gestion	34 770 391.27	14 000.00	34 784 391.27
66	Charges financières	655 000.00	-	655 000.00
67	Charges exceptionnelles	61 950.00	-	61 950.00
022	Dépenses Imprévues		-	-
	Total dépenses réelles de fonctionnement	35 487 341.27	-	35 501 341.27
023	Virement en section d'investissement	2 782 542.04	-	2 782 542.04
042	Dotations aux amortissements	916 530.63	-	916 530.63
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	3 699 072.67	-	3 699 072.67

Dépenses totales de fonctionnement	39 186 413.94	14 000.00	39 200 413.94
---	----------------------	------------------	----------------------

D002 - Déficit de fonctionnement reporté	-	-	-
---	----------	----------	----------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	39 186 413.94	14 000.00	39 200 413.94
--	----------------------	------------------	----------------------

[Mme SOMMIER s'abstient].

5 – Exercice 2017 : Admission en non-valeur et créances éteintes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer en charge de fonctionnement les créances éteintes pour un montant de 2 606.96 €. Les crédits sont inscrits au budget 2017 nature 6542, et de passer en

charge de fonctionnement les admissions en non-valeur pour un montant de 115 000.00 €. Les crédits sont inscrits au budget 2017 nature 6541.

6 – Modification des durées d'amortissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier les durées d'amortissement de façon suivante :

Type de bien	Durée d'amortissement préconisée dans la M14	Durée d'amortissement actuelle	Durée proposée
Logiciels	2 ans	3	2
Voitures	5 - 10 ans	10	10
Camions, véhicules industriels	4 – 8 ans	8	8
Mobilier	10 – 15 ans	10	12
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 – 10 ans	10	6
Matériel informatique	2 – 5 ans	5	3
Matériels classiques	6 – 10 ans	10	8
Coffre-fort	20 – 30 ans	30	30
Appareils de laboratoire	5 – 10 ans	10	10
Equipement de garage, ateliers	10 – 15 ans	15	15
Equipement des cuisines	10-15 ans	15	12
Equipements sportifs	10 -15 ans	15	12
Frais d'étude	5 ans	5	5
Frais d'études relatifs aux documents d'urbanisme	10 ans	10	10
Subventions d'équipement versées aux personnes privées	5 ans	5	5
Subventions d'équipement versées aux personnes publiques	10 ans	10	10
Matériel et outillage de voirie		15	10
Installation et matériel de chauffage	10 – 20 ans	Non prévu dans les délibérations actuelles	20
Appareils de levage, ascenseurs	20 – 30 ans		30
Plantations	15 – 20 ans		15
Bâtiments légers, abris	10 – 15 ans		15
Agencement et aménagement de terrains	15 -30 ans		25
Agencement et installation de bâtiment, installation électrique et téléphonique	15 – 20 ans		Reste non amortissable
Installation de voirie	20 – 30 ans		

Et de porter à 1 000.00€ la valeur du bien sous laquelle celui-ci est amorti en 1 an quelle que soit sa nature.

7 – Modification des tarifs applicables au 1^{er} juillet 2017 – CMS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ajouter les lignes suivantes aux tarifs appliqués au centre municipal de santé, à compter du 1^{er} juillet 2017.

Orthopédie dento-faciale	Fontenaisiens	Non Fontenaisiens
Empreinte	35.03	40.08
Analyse	12.01	14.03
Surveillance 1 an (max 2 par semestre)	22.97	26.41
Traitement avec multi bagues, par semestre, pour deux arcades	592.09	682.04

Traitement amovible	541.68	623.50
Contention 1ère année	456.50	500.79
Contention 2ème année	228.00	246.08
En cas de semestre partiel de 2 mois	157.48	178.65
En cas de semestre partiel de 4 mois	314.96	357.30

Ces tarifs demeurent valables tant qu'ils n'auront pas été modifiés par délibération.

► COMMUNICATION

8 – Modification des tarifs de la régie publicitaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier les tarifs des insertions publicitaires dans le magazine municipal, à compter du 1^{er} août 2017, selon la grille :

Insertions publicitaires				
<i>tarifs hors taxes</i>				
	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4
dernière page en quadrichromie				
1 ou 2 insertions	1 468.30	1 248.06	1 321.47	1 123.25
de 3 à 5 insertions	1 376.00	1 169.60	1 238.40	1 052.64
de 6 à 9 insertions	1 328.80	1 129.48	1 195.92	1 016.53
plus de 9 insertions	1 275.70	1 084.35	1 148.13	975.91
pages intérieures, 2e et 3e de couverture en quadrichromie				
1 page				
1 ou 2 insertions	1 282.60	1 090.21	1 154.34	981.19
de 3 à 5 insertions	1 181.10	1 003.94	1 062.99	903.54
de 6 à 9 insertions	1 118.80	950.98	1 006.92	855.88
plus de 9 insertions	1 064.60	904.91	958.14	814.42
1/2 page				
1 ou 2 insertions	754.30	641.16	678.87	577.04
de 3 à 5 insertions	729.60	620.16	656.64	558.14
de 6 à 9 insertions	675.90	574.52	608.31	517.06
plus de 9 insertions	637.90	542.22	574.11	487.99
1/4 page				
1 ou 2 insertions	451.00	383.35	405.90	345.02
de 3 à 5 insertions	436.00	370.60	392.40	333.54
de 6 à 9 insertions	403.70	343.15	363.33	308.83
plus de 9 insertions	373.70	317.65	336.33	285.88
1/8 page				
1 ou 2 insertions	249.20	211.82	224.28	190.64
de 3 à 5 insertions	241.10	204.94	216.99	184.44
de 6 à 9 insertions	234.10	198.99	210.69	179.09
plus de 9 insertions	225.00	191.25	202.50	172.13
Tarif 1	hors remise			
Tarif 2	avec remise de 15% accordée aux annonceurs faisant appel à une agence de communication			
Tarif 3	avec remise de 10% accordée aux annonceurs qui présentent leur demande d'insertion moins de 5 jours avant la date limite de remise des documents			
Tarif 4	avec les 2 remises cumulées soit 23.5%			

Ces tarifs demeurent valables tant qu'ils n'auront pas été modifiés par délibération.

➤ **VIE ASSOCIATIVE**

9 – Subvention complémentaire – Comité des Œuvres Sociales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire de 14 000€ au Comité des Œuvres Sociales du personnel communal. La dépense est inscrite à la décision modificative n°2 de l'exercice 2017.

[Mme SOMMIER s'abstient].

10 – Subventions accordées aux associations dans le cadre de l'appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien » - Session 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer dans le cadre de l'appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien » 2017 les subventions suivantes :

Association	Projet	Montant attribué
Association socio-culturelle des Sorrières (ASCS)	Reportage photo sur la vie associative à Fontenay-aux-Roses	3 000 €
Association Sportive Fontenaisienne (ASF)	Sport et handicap	24 000 €
Compagnie Camargo	Festival Danses Ouvertes	8 000 €
Escrime pour tous	Stage « pentathlon à Fontenay-aux-Roses »	1 100 €
Farbeez	Salon mieux-être et éco-citoyenneté	2 200 €
Habitat & Humanisme	Fête de la fraternité : Tous bâtisseurs de liens	800 €
Le Manège aux Jouets	Ludo buissonnière	5 000 €
Le Manège aux Jouets	Animation jeux pour les 11-17 ans : jeux thème les mardis	3 000 €
Secours Catholique	Les Coopains : groupement d'achat alimentaire	300 €
	Total	47 400 €

M. le Maire indique que le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 25 septembre 2017 à 20H00.

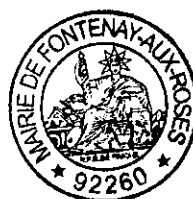
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h27.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fontenay-aux-Roses, le

Le Maire
Conseiller Départemental

Laurent CASTEL



POUR INFORMATION

Les procès-verbaux Intégraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville
www.fontenay-aux-roses.fr ou sur simple demande auprès de la Mairie